

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA

Étaient absents excusés :

Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, David GENEIX, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Michel PORTENEUVE, Jean-Paul REBOUL, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Xavier FOURNAL, Pierre JUILLARD pouvoir à Magali CRAUSER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Éric JOB, Bernard PAGENEL pouvoir à Georges CEYTRE, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Philippe SARANT pouvoir à Pierrick ROCHE, Jean Louis VERDIER pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Jennifer DEVEZE

Membres en exercice : 60

Présents : 34 – Pouvoirs : 8 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Budget principal – Décision modificative n°5

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget principal 2025 et les crédits inscrits en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Vu la convention de groupement de commandes conclue entre Hautes Terres Communauté et le syndicat mixte du Lioran, le syndicat mixte de développement touristique de l'Est Cantalien et la commune de Laveissière relative à l'acquisition de séparateurs amovibles ;

Considérant que les crédits nécessaires à l'acquisition de séparateurs dans le cadre de l'opération pour compte de tiers ne sont pas prévus au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

➤ **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget principal 2025 :

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
458110 17	Acquisition séparateurs amovibles – Syndicat Mixte Lioran	16 315.39 €	458210 17	Acquisition séparateurs amovibles – Syndicat Mixte Lioran	16 315.39 €
TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS ACQUISITION SEPARATEURS AMOVIBLES SYNDICAT MIXTE LIORAN		16 315.39 €	TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS ACQUISITION SEPARATEURS AMOVIBLES SYNDICAT MIXTE LIORAN		16 315.39 €

458110 18	Acquisition séparateurs amovibles – SMDTEC	2 366.32 €	458210 18	Acquisition séparateurs amovibles – SMDTEC	2 366.32 €
TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS ACQUISITION SEPARATEURS AMOVIBLES SMDTEC		2 366.32 €	TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS ACQUISITION SEPARATEURS AMOVIBLES SMDTEC		2 366.32 €
458110 19	Acquisition séparateurs amovibles – Commune Laveissière	14 290.34 €	458210 19	Acquisition séparateurs amovibles – Commune Laveissière	14 290.34 €
TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS ACQUISITION SEPARATEURS AMOVIBLES COMMUNE LAVEISSIERE		14 290.34 €	TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS ACQUISITION SEPARATEURS AMOVIBLES COMMUNE LAVEISSIERE		14 290.34 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 972.05 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 975.05 €

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance
Jennifer DEVEZE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.